

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2014**

L'an deux mil quatorze, le vingt-huit mars, le conseil municipal de la commune s'est assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Bernard PUISSANT.

Etaient Présents : BERNIGAUD Roland – DO Karine – DESMARIS Didier – ROJON Sandrine – MINASSIAN Guy – MORANDAT Sonia – OTTAVIOLI Hervé – MARTINEZ-BAYLE Fabienne – MANCINI Cédric – CURTET Françoise – CHAUDET Pierre – MBODJI Laurence – ALAUX Olivier – PONS Béatrice – BERNARD Alain – LIMANDAS Gilbert – TRUCHOT Evelyne – BERARD Mathieu – CHASSIGNOL Valérie.

Bernard PUISSANT a déclaré les dix-neuf membres du conseil municipal présents installés dans leurs fonctions.

Conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

Laurence MBODJI est nommée secrétaire de séance.

Bernard PUISSANT demande au doyen de l'assemblée Mr CHAUDET Pierre de prendre la présidence de l'Assemblée.

Mr CHAUDET Pierre, doyen de l'Assemblée a pris la présidence de l'assemblée (art. L. 2122-8 du CGCT). Il a procédé à l'appel nominal des membres du conseil, a dénombré dix-neuf conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Il a ensuite invité le conseil municipal à procéder à l'élection du maire.

ELECTION DU MAIRE

Le Président de l'Assemblée a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Mr BERNIGAUD Roland se porte candidat aux fonctions de Maire.

Le Conseil Municipal désigne 2 assesseurs : Mr BERNARD Alain et Mme CURTET Françoise

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote pour déposer son bulletin dans l'urne.

Le Président de l'Assemblée et les deux assesseurs procèdent au dépouillement et constatent 19 bulletins :

BERNIGAUD Roland : 14 VOIX
Bulletins Blancs : 5 VOIX

Roland BERNIGAUD est proclamé Maire et immédiatement installé dans ses fonctions.

DETERMINATION DU NOMBRE DES ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;
Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;
Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.
Vu les nombreux dossiers à traiter en Mairie, Le Maire propose de créer 5 postes d'adjoints.
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de la création de 5 postes d'adjoints.

ELECTION DES ADJOINTS

Aussitôt après l'élection du maire, le conseil procède à l'élection des adjoints.

Le maire rappelle que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un sans qu'il y ait obligation d'alternance d'un candidat de chaque sexe. Aucune disposition n'impose que le maire et son premier adjoint soient de sexe différent.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une seule liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire avait été déposée. Cette liste a été jointe au présent procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste.

Liste 1 – adjoints

- 1-MINASSIAN Guy
- 2-MORANDAT Sonia
- 3-DESMARIS Didier
- 4-ROJON Sandrine
- 5-OTTAVIOLI Hervé

Il a ensuite été procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle des membres du bureau dans les mêmes conditions que l'élection du maire.

Le Conseil Municipal désigne 2 assesseurs : Mr BERNARD Alain et Mme CURTET Françoise

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote pour déposer son bulletin dans l'urne.

Le Président de l'Assemblée et les deux assesseurs procèdent au dépouillement et constatent 19 bulletins :

Liste 1 – adjoints 15 VOIX

- 1-MINASSIAN Guy
- 2-MORANDAT Sonia
- 3-DESMARIS Didier
- 4-ROJON Sandrine
- 5-OTTAVIOLI Hervé

Bulletins blancs : 4 VOIX

La liste 1 d'adjoints conduite par Mr MINASSIAN Guy est élue.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux (art. R2121-2 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste (art. R2121-3 du CGCT)

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales (art R2121-4 du CGCT) :

Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal, Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrage obtenu, Et à égalité de voix par la priorité d'âge.

Fonction	Qualité (M ou Mme)	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par la liste
Maire	Mr	BERNIGAUD Roland	17/04/1951	28/03/2014	342
1 ^{er} adjoint	Mr	MINASSIAN Guy	01/07/1969	28/03/2014	342
2 ^{ème} adjoint	Mme	MORANDAT Sonia	10/03/1979	28/03/2014	342
3 ^{ème} adjoint	Mr	DESMARIS Didier	25/08/1961	28/03/2014	342
4 ^{ème} adjoint	Mme	ROJON Sandrine	25/01/1974	28/03/2014	342
Conseiller	Mr	OTTAVIOLI Hervé	24/12/1970	28/03/2014	342
Conseillère	Mme	DO Karine	06/05/1971	28/03/2014	342
Conseillère	Mme	MARTINEZ BAYLE Fabienne	03/09/1974	28/03/2014	342
Conseiller	Mr	MANCINI Hervé	17/07/1978	28/03/2014	342
Conseillère	Mme	CURTET Françoise	30/01/1967	28/03/2014	342
Conseiller	Mr	CHAUDET Pierre	30/06/1945	28/03/2014	342
Conseillère	Mme	MBODJI Laurence	23/12/1974	28/03/2014	342
Conseiller	Mr	ALAUX Olivier	08/09/1972	28/03/2014	342
Conseillère	Mme	PONS Béatrice	06/06/1959	28/03/2014	342
Conseiller	Mr	BERNARD Alain	18/10/1946	28/03/2014	342
Conseiller	Mr	LIMANDAS Gilbert	03/08/1950	28/03/2014	308
Conseillère	Mme	TRUCHOT Evelyne	06/10/1969	28/03/2014	308
Conseiller	Mr	BERARD Mathieu	24/11/1967	28/03/2014	308
Conseillère	Mme	CHASSIGNOL Valérie	31/03/1970	28/03/2014	308